

Révision de la Politique sur l'âge minimum du PNCE

Chèr(e) entraîneur(e),

Au cours de la dernière année, l'un des principaux objectifs que l'Association canadienne des entraîneurs (ACE) s'est fixés a été de simplifier le plus possible les politiques du Programme nationale de certification des entraîneurs (PNCE). L'ACE a approuvé la révision de la Politique sur l'âge minimum (moins de 16 ans). L'esprit de la politique demeure le même mais le Casier la reflète maintenant.

La politique indique que :

- **Les entraîneurs et les entraîneuses pourront participer à des formations du PNCE dès l'âge de 14 ans.**

Les qualifications des personnes de moins de 14 ans ne feront pas l'objet d'un suivi dans le Casier. Toutes les données concernant la formation et l'évaluation seront supprimées du Casier.

- **Les entraîneurs et les entraîneuses ne pourront pas décrocher le statut «Certifié(e)» avant l'âge de 16 ans (aucune exception).**

Tous les entraîneurs et les entraîneuses inscrits dans le Casier devront être âgés d'au moins 16 ans pour achever leur cheminement vers la certification et obtenir le statut «Certifié(e)». Les entraîneurs et les entraîneuses de moins de 16 ans qui complètent ce cheminement ne recevront pas leur statut «Certifié(e)» avant leur 16e anniversaire. Les statuts «Formé(e)» et «En cours de formation» demeureront accessibles aux entraîneurs et aux entraîneuses de 14 et de 15 ans. Le statut «Certifié(e)» d'un entraîneur ou d'une entraîneuse de moins de 16 ans sera automatiquement révisé en date de son 16e anniversaire.

- **Toute personne de moins de 16 ans qui obtient le statut «Formé(e)» ou «En cours de formation» verra également son relevé afficher la mention «Moins de 16 ans» (aucune exception).**

Les personnes de 14 et de 15 ans seront clairement identifiées comme ayant «moins de 16 ans» dans leur profil du Casier et dans toutes les versions de leur relevé.

La mention «Âge indéterminé» désignera tous les entraîneurs et les entraîneuses inscrits dans le Casier dont l'âge ne peut pas être établi parce que leur profil ne contient pas de date de naissance; l'achèvement des cheminements et l'obtention de statuts ne seront plus visibles sur leur relevé. Leurs statuts apparaîtront de nouveau sur leur relevé et la mention «Âge



Association
canadienne des
entraîneurs

1155, rue Lola, bureau 201
Ottawa (Ontario)
K1K 4C1

Coaching
Association
of Canada

1155 Lola St., Suite 201
Ottawa, ON
K1K 4C1

613.235.5000 613.235.5000
Télécopieur : 613.235.9500 Fax: 613.235.9500

indéterminé» sera supprimée dès qu'ils et elles fourniront leur date de naissance.

La Politique sur l'âge minimum du PNCE sera mise en œuvre dans le Casier cet été et elle entrera en vigueur **le ***5 août 2015*****. Nous vous encourageons à en [prendre connaissance sur le site coach.ca](#).

Si, après avoir consulté votre relevé, vous croyez être touché par ces changements et vous voulez communiquer avec l'équipe de services aux entraîneurs et aux partenaires, n'hésitez pas nous [contacter](#).